Image not found or type unknown

Degats des eaux Qui doit payer ?

Par **guixxx**, le **25/02/2015** à **09:13**

Bonjour, j'ai eu deux dégats consécutifs dans le studio que je loue.
Le premier (une batterie de portable qui explose) a été traité par mon assurance qui a fait un chèque à mon agence pour réparer les peintures et le lino dégradé.
Le deuxième est un degat sur le mur d'entrée suite à une fuite d'eau chez mon voisin. J'ai averti mon agence immobilière qui a ma grande surprise a changé d'enseigne.
Celle ci me propose d'attendre d'avoir l'avis de réparation du plombier chez mon voisin pour contacter le peintre et refaire toutes les peintures d'un coup (celles due au premier dégat et celles dues au deuxième dégat). J'ai contacté mon voisin qui a fait le nécessaire, mais ce matin je reçois un mail de l'agence :

"bonjour,
Avez-vous fait la déclaration de dégâts des eaux auprès de votre assurance ?
A défaut, vous devrez payer vous-même les réparations sur la peinture du couloir."

je n'ai pas encore déclarer le dégat à mon asssurance car je ne me sentais pas responsable de ce dégat provenant de chez mon voisin. Que puis je faire ? Je n ai pas envie de payer les peintures...

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **25/02/2015** à **11:56**

Bonjour,
Vous deviez bien déclarer ce sinistre à votre assurance, par un constat amiable avec votre voisin.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés